

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE MANONCOURT EN VERMOIS SÉANCE DU 22 JUILLET 2020 À 20h00**

ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président invite le Conseil d'Administration à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil d'Administration désigne Madame Christiane SCHUELLER pour remplir cette fonction

BUDGET PRIMITIF 2020 :

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget CCAS qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

Recettes de fonctionnement : 6 943,56 €

Dépenses de fonctionnement : 6 943,56 €

Vote du Conseil D'Administration :

Délibération votée à l'unanimité

La secrétaire de séance

Christiane SCHUELLER



Le Président

Rachel PASCAL

